



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 109784

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la fonction publique de bien vouloir lui indiquer les mesures concrètes qui sont prises par son ministère afin de respecter le principe de développement durable. Il lui demande notamment de lui faire savoir si les publications décidées par son ministère sont éditées en papier recyclable.

Texte de la réponse

En l'état actuel, l'utilisation de papier recyclé est assez marginale, mais une démarche plus large a été initiée afin de réduire la consommation de papier au ministère de la fonction publique. Dans ce cadre, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a mis en place, en 2005, un plan qui comprend une liste d'actions simples et concrètes : - insérer en signature des messages électroniques un court texte invitant les correspondants des services à ne pas imprimer systématiquement les messages qui leur sont adressés, notamment les pièces jointes ; - indiquer dans les messages de transmission, notamment lorsque les documents joints sont volumineux, le nombre de pages qu'ils comportent ; - photocopier les documents en recto-verso ou photocopier deux pages sur une seule feuille ; - imprimer deux pages sur une seule feuille ; - imprimer les documents de travail sur des feuilles de papier brouillon.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109784

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11746

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2448